

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0106993.2025.003			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SolAlter Adresse 9, rue du Luol 07200 St Privat Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Importation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 05 décembre 2025 14:35:34 +01 (Europe/Brussels) Nom et signature ECOCERT FRANCE Lieu L'Isle-Jourdain (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 31/10/2025 au 31/03/2027			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Cafés: Café d'Equateur torréfié en grain, moulu et en dosettes	Biologique
	Cafés: Café d'Equateur vert	Biologique
	Chocolats / Cacaos / Malts: Ananas enrobé de chocolat	Biologique
	Chocolats / Cacaos / Malts: Banane enrobée de chocolat	Biologique
	Chocolats / Cacaos / Malts: Barres ou boule banane-chocolat au gingembre	Biologique
	Chocolats / Cacaos / Malts: Barres ou boule banane-chocolat au sésame	Biologique
	Chocolats / Cacaos / Malts: Barres ou boule banane-chocolat à la maca	Biologique
	Chocolats / Cacaos / Malts: Barres ou boule bananes - chocolat aux physalis	Biologique
	Chocolats / Cacaos / Malts: Cacao en poudre, avec et sans sucre	Biologique
	Chocolats / Cacaos / Malts: Café enrobé de chocolat	Biologique
	Chocolats / Cacaos / Malts: Citron confit enrobé de chocolat au gingembre	Biologique
	Chocolats / Cacaos / Malts: Crème de châtaigne au chocolat noir	Biologique
	Chocolats / Cacaos / Malts: Eclat de fèves de cacao enrobé de chocolat	Biologique
	Chocolats / Cacaos / Malts: Fève de cacao enrobée de chocolat	Biologique
	Chocolats / Cacaos / Malts: Fèves de cacao, éclats de fèves de cacao, peaux de fèves de cacao	Biologique
	Chocolats / Cacaos / Malts: Gingembre confit enrobé de chocolat	Biologique
	Chocolats / Cacaos / Malts: Noisette enrobée de chocolat	Biologique
	Chocolats / Cacaos / Malts: Physalis enrobé de chocolat	Biologique
	Chocolats / Cacaos / Malts: Pâte à tartiner châtaigne/chocolat/ noisette ou châtaigne/ chocolat	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat 100% cacao	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat 65% cacao	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat 75% cacao	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat 85% cacao	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat 95% cacao	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat au chanvre	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat au lait 40% cacao	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat au lait noisettes	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat aux noix de cajou	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat de couverture	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat mendiant	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat noir au café	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat noir au citron confit	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat noir au gingembre	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat noir au poivre	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat noir au sucre de fleur de coco	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat noir au sésame	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat noir aux amandes	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat noir aux baies roses	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat noir aux noix de macadamia	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat noir aux physalis	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat noir aux éclats de fèves de cacao	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat noir à l'ananas	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat noir à la banane	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Chocolat noir à la fleur de sel	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Crème de châtaigne nature	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Crème de châtaigne peu sucrée	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Purée d'amande	Biologique
	Huiles et graisses végétales: Beurre de cacao	Biologique
	Produits dérivés ou sous-produits des céréales et légumes	Biologique

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	secs: Quinoa	
	Sucres, mélasses et sirops: Sucre de canne complet	Biologique
	II.2 Quantité de produits	
	II.3 Informations sur les terres	
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs	
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf	
II.9 Autres informations		
Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.		